

Paul MATTEI

La moralité des patriarches. L'évolution de la loi éthique selon *Conf. 3, 7, 12-9, 17* dans une perspective antimanchéenne"

Journée d'agrégation,

Université de Paris IV-Sorbonne, samedi 7 janvier 2022

Document 1

Tertullien, De exhortatione castitatis 6, 1-3

VI. [1] 'Sed et benedicti', inquis, 'patriarchae non modo pluribus uxoribus, uerum etiam concubinis coniugia miscuerunt'. Ergo propterea nobis quoque licebit innumerum nubere? Sane licebit, si qui adhuc typi alicuius futuri sacramenti supersunt, quod nuptiae tuae figurent, uel si etiam nunc locus est uocis illius: *Crescite et multiplicamini*, id est, si nondum alia uox superuenit, tempus iam in collecto esse, restare, ut et qui uxores habeant tamquam non habentes agant. [2] Vtique enim continentiam indicens et compescens concubitum, seminarium generis, abolefecit '*crescite*' illud '*et multiplicamini*'. Vt opinor autem, unius et eiusdem dei utraque pronuntiatio et dispositio est, qui tum quidem in primordio sementem generis emisit indultis coniugiorum habentis, donec mundus repleretur, donec nouae disciplinae materia proficeret. Nunc uero sub extremitatibus temporum compressit quod emiserat et reuocauit quod indulserat, non sine ratione prorogationis in primordio et repastinationis in ultimo. Semper initia laxantur, fines contrahuntur. [3] Propterea siluam quis instituit et crescere sinit, ut tempore suo caedat. Silua erat uetus dispositio, quae ab euangelio nouo deputatur, in quo et securis ad radicem arboris posita. Sic et *oculum pro oculo et dentem pro dente* iam senuit ex quo iuuenit 'malum pro malo nemo reddat'. Puto autem etiam humanas constitutiones atque decreta posteriora pristinis praeualere.

VI. [1] 'Mais, dis-tu, les patriarches bénis eux aussi non seulement se sont unis à plusieurs épouses, mais encore à des concubines'. Nous sera-t-il donc permis de nous marier x fois? Oui, sans doute, s'il reste encore des « types » d'un mystère à venir que tes noces figureraient, ou bien si, maintenant aussi, il y a de la place pour cette parole: *Croissez et multipliez* (Gn 1, 22-28), c'est-à-dire si désormais une autre parole n'était pas intervenue, à savoir que le temps se fait court, et qu'il reste que même ceux qui ont une épouse fassent comme s'ils n'en avaient pas (cf. 1 Co 7, 29). [2] Car bien sûr, en prescrivant la continence et en réfrénant les rapports charnels, semis du genre humain, elle a aboli le *Croissez et multipliez*. À mon sens, l'une et l'autre déclaration, l'une et l'autre disposition sont d'un seul et même Dieu, qui alors, au commencement, a jeté les semences du genre humain en lâchant la bride aux mariages, jusqu'à ce que le monde fût rempli, jusqu'à ce que la matière d'une nouvelle discipline progressât. Mais maintenant, au terme des temps, il a retenu les semences qu'il avaient jetées et révoqué les permissions qu'il avait accordées, non sans qu'il y eût une raison à la profusion du commencement et à la correction de l'achèvement. Toujours il y a relâchement au début et restriction à la fin. [3] On plante une forêt et on la laisse pousser précisément pour la tailler en son temps. L'ancienne disposition était une forêt, élaguée par l'Évangile nouveau, qui dispose d'une hache placée à la racine de l'arbre (cf. Mt 3, 10). C'est ainsi aussi que *Œil pour œil, dent pour dent* (Ex 21, 24) dorénavant a vieilli, depuis qu'a grandi « Qu'on ne rende pas le mal pour le mal (cf. Rm 12, 17) ». Et je pense que, pour ce qui est des constitutions et des décrets humains, ceux qui viennent après prévalent contre les précédents.

(Éd. C. MORESCHINI, *SC* 319, 1985, p. 88.90. Trad. J.-C. FREDOUILLE, *ibid.*, p. 89.91, fortement retouchée PM)

Document 2***Valeur allégorique des mariages de Jacob, d'après Augustin, Contra Faustum, livre 12. Résumé des § concernés***

(47) Fauste vitupère Jacob d'avoir eu quatre femmes. À tort. Car, du point de vue de la nature, ce n'était pas incontinence, mais pour avoir des enfants. Et la coutume, alors, permettait la polygamie, qui sert cette fin. Les manichéens, eux, qui méprisent la procréation, ne comprennent pas cela : ils sont incapables, même avec une seule femme, de se maîtriser. (48) S'ils veulent avoir la santé d'une vraie pudeur, qu'ils fassent confiance à l'Écriture. Certains hommes étaient saints même avec plusieurs femmes, mais qu'ils étaient non par la concupiscence mais par le désir d'une descendance. Autant, dans le Nouveau Testament, accuser les Apôtres d'avoir prêché l'Évangile non pour engendrer des enfants à la vie éternelle mais par vaine gloire – pareils au scribe qui disait vouloir suivre le Seigneur et n'a pas persévéré, ou à ces hommes que Paul stigmatise, et dont pourtant il se réjouit, car Dieu se servait de leur malice pour diffuser la foi. (49) Entre les femmes de Jacob il n'y avait pas rivalité, au contraire de ce que croit Fauste, trompé par le serpent qui séduisit Ève : aucune n'est entrée en conflit avec l'autre pour attirer Jacob dans son lit. (50) Si Jacob avait été esclave de la concupiscence, et non de la justice, il aurait passé la nuit avec la plus belle de ses femmes, ou celle qu'il préférerait. Mais il était maître de lui : quand il s'unit à la moins attrayante, il fit son devoir et se conforma à la volonté de ses épouses, Rachel ayant cédé son tour à Lia. Cela, Fauste l'aurait compris s'il n'abominait pas la procréation.

(51) Que figuraient les quatre épouses de Jacob, dont deux étaient libres et deux esclaves ? L'Apôtre donne des deux femmes d'Abraham une interprétation figurative. Ici, il y a autre chose. (52) Les deux épouses libres de Jacob représentaient le Nouveau Testament, qui nous a appelés à la liberté. Pourquoi sont-elles deux ? Parce que nous avons deux vies dans le corps du Christ : une temporelle (manifestée par sa Passion) et une éternelle (manifestée par sa Résurrection). Le nom même des femmes invite à cette exégèse. Lia, aux yeux malades, signifie « qui peine », et désigne notre vie temporelle et pénible ; Rachel signifie « principe vu » ou « Verbe qui mène à la vision du principe », et désigne l'espérance qui est la nôtre de contempler Dieu dans l'éternité. Jacob eut à supporter d'abord Lia, qu'il n'aimait pas spécialement, pour parvenir à Rachel. Rachel et Lia sont filles de Laban, c'est-à-dire du « blanchiment », à savoir la rémission des péchés : sous l'empire de la grâce, qui a blanchi ses péchés, Jacob peut porter en son cœur la sagesse ; ce juste, observateur des commandements, est contraint, en sept ans d'épreuves (types des sept préceptes du Décalogue sur l'amour du prochain), de subir la peine et d'accepter Lia, avant de parvenir à la sagesse, qui est Rachel. (53) « Tu désires la sagesse ? Observe les commandements, et le Seigneur te l'accordera » (Si 1, 26). Les commandements concernent la justice, et la justice naît de la foi, la sagesse est don de l'intelligence ; les commandements et la foi précèdent, la sagesse est le but à atteindre, à travers la peine des commandements et sur la base de la foi – Lia vient avant Rachel. (54) Des deux, Lia, l'épouse tolérée, est seule féconde : cette vie, mal supportable, est riche des foules que ses tribulations convertit à l'Évangile, et les yeux malades de Lia ne voient que l'humanité souffrante du Christ. Rachel, affranchie de toute occupation, est stérile ; mais elle jalouse Lia, et désire enfanter ; la sagesse emprunte donc, pour s'exprimer et gagner les cœurs, des images liées à la vieille vie charnelle : tels sont les enfants que Rachel procure à Jacob par sa servante Bala, qui signifie « invétérée ». (55) Lia, dans son désir d'avoir plus d'enfants que Rachel, en donne à Jacob de sa servante Zelpha, qui signifie « bouche ouverte » – figure de ceux qui disent mais ne font pas, prêchent et pêchent, féconds pourtant par leur parole. (56) Il est un enfantement que Lia dut à une faveur de Rachel, quand celle-ci, après avoir accepté des fruits de mandragore du premier-né de Lia, permit que Jacob passât avec Lia la nuit qui revenait à elle. Ce que Rachel convoita dans la mandragore, ce ne fut pas le goût, qui est fade, mais l'odeur. La mandragore figure la bonne réputation populaire. La bonne réputation vient aux hommes qui peinent dans l'action auprès des foules (c'est dans les champs que le fils de Lia trouva la mandragore), et elle échoit à la sagesse quand ces hommes recherchent, dans le recueillement, l'enseignement de la sagesse. Grâce au fils de Lia, c'est-à-dire à la fécondité de l'action, témoignage est rendu à Rachel, la contemplation. Cependant, aux périls de l'action la vie contemplative est préférable. (57) Cette vie recueillie mérite aussi la gloire populaire, mais il est injuste qu'elle l'acquière, si elle retient son amant dans la retraite. Voilà pourquoi Lia dit à sa sœur : « C'est trop peu pour toi de m'avoir pris mon mari, tu veux encore les mandragores de mon fils ? ». (58) Aussi Rachel,

afin de se ménager cette gloire, laisse-t-elle Jacob à Lia pour cette nuit-là. Si tu veux que la doctrine que tu aimes obtienne bonne renommée, ne te dérobes pas à la peine qu'impose le fardeau des soucis : ainsi des hommes, qui s'étaient retirés pour contempler la vérité, peuvent-ils être saisis brusquement par les besoins de l'Église, et se consacrer à la peine. Jacob ne se refuse pas à Lia, pour que Rachel obtienne de beaux fruits. Si Rachel, d'elle-même, enfante, cela est rare : car il est rare que la sagesse enfante sans les représentations charnelles.

Document 3

Contenu global d'Augustin, Contra Faustum livre 22. Aperçu

1. Propos de F. (1-5).

Les manichéens ne peuvent que souligner la pollution dont les observances juives souillent les règles du Décalogue, et les horreurs que les Écritures hébraïques imputent aux patriarches.

2. Réponse d'A. (6-98)

2.1 Réfutations préliminaires

2.1.1. Réponse globale. Les manichéens ne comprennent ni les rites sacrés de la Loi ni les actions des prophètes, parce qu'ils ne savent réfléchir ni à la sainteté ni à la justice, et qu'ils n'en décèlent pas la portée typique. La Loi, donnée par l'intermédiaire de Moïse, est devenue grâce et vérité par Jésus-Christ. (6-7)

2.1.2. Réponse *ad hominem*. S'il y a des étrangetés dans l'AT, il y en a aussi dans le NT, dont on se demande si les manichéens s'en offusquent (8-15)

2.1.3. Défense, contre les manichéens et les païens, du Dieu de l'Ancien Testament, qui est celui des catholiques et qui vaut mieux que le dieu bon du mythe de Mani (16-22).

2.2. Défense des patriarches et des prophètes

2.2.1. Premières escarmouches

Patriarches et prophètes valent mieux que les Élus manichéens et leur dieu. Importance qu'il y a à défendre patriarches et prophètes devant des catholiques naïfs trop enclins à se scandaliser (23). Dans les hommes de l'AT, ce n'est pas seulement le langage, mais la vie qui fut prophétique, annonçant le Christ et l'Église (24).

Les manichéens reprochent aux patriarches des faits puérils : c'est qu'ils sont sans intelligence, ne voyant pas que les vertus de certains grands esprits ressemblent aux défauts de plus petits – comme une licence chez Virgile est barbarisme chez un écolier (25). Comprendre patriarches et prophètes à la lumière d'une théorie sur ce qu'est la loi morale et le péché (25-29)

2.2.2. Passage en revue des personnages de l'AT

Abraham (30-40)

Loth, sa femme et ses filles (41-45)

Isaac (46)

Jacob, ses quatre épouses et ses concubines (47-59)

Parenthèse. Il ne faut pas comparer Loth à Abraham, ni le ranger parmi ceux dont, jusqu'au bout, l'Écriture atteste la justice. Son péché ne défigure ni la divinité de Dieu ni la vérité de l'Écriture ; même, il recommande cette vérité à nos louanges et à notre amour (60).

Judas, fils de Jacob, et son frère Joseph. Judas et sa bru Tamar (61-62). Réflexion sur les péchés de Juda : vénérer l'Écriture n'implique pas que l'on approuve les vices des hommes qu'elle évoque ; ces vices sont insérés dans l'histoire du salut : Dieu les fait servir à son dessein ; ils sont l'occasion d'une leçon morale (63-65)

David, son péché et son humilité sincère, qui lui valut le pardon divin (66-67)

Moïse : meurtre de l'Égyptien, spoliation des Égyptiens, répressions de l'idolâtrie du Veau d'or et guerres menées par Moïse (69-79)

Osée et son mariage avec une prostituée (80)

Salomon, dont l'Écriture relate le mal qu'il commit à la fin de sa vie (81).

Réexamen des cas : portée prophétique des actes rapportés jusqu'ici – qu'ils soit le fait d'hommes de haute valeur (Abraham, Isaac et Jacob) ou qu'il s'agisse de Juda et des vicissitudes rencontrées par Tamar. De même pour David ; Salomon ; Osée ; Moïse (82-93).

2.2.3. Réflexions conclusives

Tous ces passages des Écritures recèlent des trésors de mystères d'autant plus admirables qu'ils paraissent obscurs (94). Les commandements de Dieu informent les mœurs ou la piété, ou comportent un sens figuré, ou remplissent les deux fonctions à la fois (95). Les livres prophétiques montrent des hommes dignes de louanges, à imiter, et des hommes dignes de blâme, à éviter ; ils rapportent d'autres actes de ces hommes, bons ou mauvais, pour signifier des événements à venir, ou bien seulement pour mieux lier les parties significantes (96-97). Attaque finale : patriarches et prophètes valent bien mieux que le dieu des manichéens, et leurs actes, bons ou mauvais, que les doctrines hérétiques (98).